

La séparation des pouvoirs

C'est un principe de répartition des différentes fonctions de l'État.

On limite ainsi les abus de pouvoir du souverain (le roi).

Il faudra attendre la Révolution pour que cette séparation des pouvoirs se mette en place.

Les 3 pouvoirs sont :

- **le pouvoir législatif**, confié à un parlement : Assemblée nationale et Sénat.
- **le pouvoir exécutif**, confié à un gouvernement : Premier ministre et ministres, chef d'État.
- **le pouvoir judiciaire**, confié aux juges, aux magistrats.

A. Le pouvoir exécutif

Il est détenu par le **président de la République** et son **gouvernement**. Le président de la République est élu par le peuple pour cinq ans : c'est pour cela que notre république est une démocratie (démocratie = peuple, cratie = pouvoir). Le président habite le palais de l'Élysée, à Paris.

Il nomme le **premier ministre**, et choisit avec lui les différents ministres qui composent le **gouvernement**. Il y a de nombreux **ministères** : l'Économie, la Défense nationale, l'Éducation nationale, l'Intérieur, les Affaires étrangères, la Santé, l'Agriculture, la jeunesse et les Sports, l'Industrie, les Transports, etc... . Le **Conseil des ministres** se réunit habituellement le mercredi matin.

Selon la Constitution, le gouvernement « détermine et conduit la politique de la Nation » : les ministres **proposent des lois** en fonction des idées qu'ils pensent être les bonnes pour le pays. Ces lois sont présentées au Parlement, puis le gouvernement doit veiller à leur application quand elles sont acceptées.

B. Le pouvoir législatif

Les **lois** proposées par le gouvernement sont votées ou refusées par le **Parlement**. Celui-ci est composé de deux « chambres », le **Sénat** et l'**Assemblée nationale**.

- L'Assemblée nationale.

C'est la chambre des **députés**, qui sont élus par le peuple pour cinq ans. Ils sont actuellement 577. Leur rôle est de **voter les lois**. L'Assemblée nationale se réunit dans le palais Bourbon, à Paris.

- Le Sénat

C'est la chambre des **sénateurs**, qui votent les lois après les députés.

C. Le pouvoir judiciaire

C'est le pouvoir de la **justice**, qui est rendue par des **juges**. Ceux-ci doivent être complètement indépendants des pouvoirs exécutif et législatif. Les juges doivent définir si certains actes sont **conformes ou non à la loi**. Ils donnent des **sanctions** à des contrevenants qui ont **commis des délits ou des crimes**. Ils rendent leurs jugements dans des **tribunaux**, qui sont souvent regroupés dans des palais de justice.

POUVOIR LEGISLATIF Parlement : Sénat et Assemblée nationale	POUVOIR EXECUTIF Président de la République Gouvernement : Premier ministre et Ministres	POUVOIR JUDICIAIRE Juges Magistrats
Rôle : Faire des lois Les parlementaires font des propositions de lois	Rôle : Faire exécuter les lois Les membres du gouvernement peuvent faire des projets de lois	Rôle : Contrôler l'application des lois et sanctionner leur non respect